

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir respecté l'engagement pris en 1974 et en 1981...

On y exhorte ensuite le gouvernement à prendre l'initiative qu'il nous promet en fait de prendre, et depuis belle lurette. Je le répète, nous pourrions discourir fort longtemps sur les difficultés que pourraient poser les définitions ou encore certaines propositions, mais ce faisant, nous oublierions une question fondamentale.

Cette question fondamentale qu'il convient de nous poser, et je la signale particulièrement à l'intention de ceux qui ont soulevé plusieurs autres questions au cours de la journée, la voici: sommes-nous capables de changer notre façon de penser à cet égard? Nous est-il possible de trouver le moyen d'acquiescer aux demandes de ceux qui s'emploient à venir en aide à leur prochain? Ils ne nous ont pas réclamé des sommes exorbitantes. Il est facile de nous en tenir à des questions comme celle de savoir s'il faudrait considérer que les organismes à but non lucratif entrent dans une autre catégorie que celle des organismes de charité, ou non. Nous pourrions nous attarder à des questions comme celle de déterminer ce qui sera une activité acceptable et ce qui ne le sera pas. Pourquoi ne pas aller au plus court, ce qui ne serait que logique, et déterminer les activités qui sont inacceptables? Il nous suffirait d'employer les mêmes définitions de ces activités que se sont données ces organismes, par exemple en ce qui concerne l'activité politique. Pareille activité ne saurait être acceptable pour des organismes qui bénéficient d'un statut spécial en matière fiscale. Pourquoi ne leur laisserions-nous pas la liberté nécessaire pour nous présenter leurs instances au même titre que les autres Canadiens qui peuvent nous soumettre des questions d'intérêt public?

**Des voix:** Bravo!

**M. Bosley:** Pourquoi cette idée devrait-elle surprendre? Un beau jour, nous avons décrété qu'un organisme affichant certaines idées au sujet de mesures politiques pouvait à loisir solliciter des dons, organiser des campagnes d'information concernant ces mesures et leur faire de la publicité, ce qui, je suppose, aurait des conséquences indirectes sur nous, par l'entremise de l'électorat, mais que si nous étions en mesure de prouver qu'il visait en réalité à influencer les législateurs, alors nous considérerions son activité illégale. Ou comme le disait un député d'en face il y a un moment, il est bon que ces organismes sensibilisent les Canadiens, car ce sont ces derniers qui nous élisent et ils n'en seront que des électeurs plus avertis. Autrement dit, qu'ils nous influencent indirectement, fort bien, mais qu'ils ne puissent pas nous saisir directement de leurs opinions. C'est débile! C'est de la pure folie quand on pense à des organismes comme la Société canadienne du cancer, les sociétés d'opéra ou, encore, les organismes culturels que nous avons invités, notamment, à venir témoigner devant la commission Applebaum-Hébert et le comité parlementaire qui a siégé pendant un an et demi, afin qu'ils nous renseignent sur les politiques à adopter. Nous avons indemnisé bon nombre de ces témoins venus nous dire, parce qu'ils sont de la partie, en quoi devrait consister notre politique culturelle. N'est-il pas absurde de penser qu'en vertu d'une mesure législative, Revenu Canada pourrait accuser les personnes ayant témoigné devant un comité parlementaire d'avoir enfreint la loi, s'exposant ainsi à faire révoquer le statut d'organisme de charité dont jouit leur

association, pour avoir proposé une politique dans le domaine des arts et de la culture? C'est de la stupidité évidente. Comment justifier ce long retard à créer le comité?

Avant de terminer, j'aurais quelques mots à dire sur les réactions entendues aujourd'hui à la proposition d'établir un crédit d'impôt donnant-donnant, surtout celles voulant que l'on distingue entre crédit d'impôt et subventions. Pour certains dont le député de Mississauga-Nord (M. Fisher), la question dépasse cet aspect financier et fiscal. Il s'agit de savoir si nous acceptons le principe que des gens soient encouragés à se donner bénévolement à des causes qui leur tiennent à cœur.

Le régime des subventions gouvernementales vise à trouver au sein du gouvernement mais aussi, et de préférence, à l'extérieur, des moyens de réaliser divers projets ou programmes, que ce soit notamment à l'intention du ministre d'État aux Sports (M. Olivier) ou du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin), selon que le gouvernement en a décidé ainsi. Le ministre d'État chargé des Sports peut consentir des fonds à l'équipe de ski si cette cause lui paraît importante. Il s'agit alors d'une subvention. Qu'en est-il lorsqu'un membre de l'équipe de ski ou de l'association, ou quelqu'un d'autre qui s'occupe de culture ou de programmes de santé pense que son organisme pourrait réaliser un programme conforme à son statut d'organisme de charité? De toute évidence, le système de crédit d'impôt vise également à aider les gens qui s'intéressent à une cause d'intérêt public à réaliser des projets qu'ils jugent importants dans le cadre de leurs objectifs, de leur accréditation et des activités permises.

Si nous devons aboutir à la situation que propose le député de Mississauga-Nord, nous réduirions la notion de bénévolat à des fins législatives en même temps que nous cernerions et contrôlerions les programmes que ces organismes peuvent entreprendre, par le recours à un système de subventions au lieu d'employer un système qui incite les gens à leur donner de l'argent. Nous serions alors parfaitement cinglés.

[Français]

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Comme il est 18 h 00, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont maintenant terminées.

• (1800)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES LOTERIES—LA SOCIÉTÉ DES PARIS SPORTIFS. B) ON DEMANDE LA TENUE D'UNE RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

**L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord):** Monsieur le Président, je regrette de ne pas avoir eu l'occasion de participer au débat aujourd'hui. Nous aurions animé le débat sur le secteur du bénévolat et notamment sur les différentes fraternités d'aide. C'eût été un fameux débat. Je sais que mon ami le ministre d'État au Sport aurait voulu participer à ce débat.